

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juin 2013 - Convocation du 20 juin 2013

Compte rendu affiché le 5 juillet 2013

Président de séance : M. Jean-Claude OLLIVIER

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

Présents

M. OLLIVIER, Mme GLATARD, M. CHATUT, M. RODRIGUEZ, Mme LEBAHAR, Mme SORREL-DUNAND, M. BOUREZG, M. CHRETIN, M. GUENNAT, M. VALETTE, M. RACHAS, M. BUFFARD, Mme COIN, Mme FERNANDES, Mme ROGER, Mme DEBORDE, M. MARTIN-RABAU, Mme BARTHOD, Mme ORIOL, Mme CORSET, M. MANIKAS.

Absents représentés

M. AUROY par M. BUFFARD ; Mme MARMONIER par Mme GLATARD ; M. GOJON par M. RODRIGUEZ ; Mme CHIGNARD par Mme LEBAHAR ; Mme DUMARD par Mme DEBORDE, Mme ARTETA par Mme ORIOL.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	21
Votants	27
Exprimés	27

Objet : Protocole de cession du Vieux Château

La commune a engagé depuis plusieurs années une réflexion sur le devenir de l'ensemble immobilier du Vieux Château, propriété de la ville et de ses abords. Il est rappelé que la commune peut céder librement les biens de son domaine privé (cas du Vieux Château) dès lors que le Conseil Municipal a fixé les modalités de la vente et autorisé le Maire à procéder à la signature de l'acte de cession. En décembre 2012, la Commune a analysé les deux offres qu'elle a reçues. Compte tenu de l'importance de l'opération, et après audition des candidats lors de deux commissions d'urbanisme, une commission générale a été convoquée le 11 juin 2013 afin de réaliser une synthèse et une analyse croisée des deux projets. Au stade actuel du processus, les conditions de vente ne peuvent pas encore être arrêtées définitivement. Il reste en effet à obtenir des précisions juridiques et techniques déterminantes (officialisation de la modification du legs de M. Émile Guimet, analyse technique de structures, diagnostics réglementaires de prévente, avis du Grand Lyon et des Bâtiments de France, etc...). Des réunions de travail seront programmées à la fois sur les aspects techniques et sur les éléments juridiques.

Afin de poursuivre la procédure, l'une des offres répondant au plus près des attentes de la commune, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à poursuivre avec **POLE PROMOTION**, l'examen des conditions auxquelles pourrait intervenir le protocole de la cession. Cela permettra d'une part d'informer les candidats de la position de la commune et, d'autre part, de travailler de manière concrète sur le dossier.

Il est précisé enfin qu'au terme de cette période, la commune aura toute latitude pour concrétiser ou non le transfert de propriété et que le Conseil Municipal sera consulté pour approuver le projet d'acte de vente et autoriser le Maire à le signer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué, et après avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de l'Urbanisme,
- Vu la loi 95-127 du 8 février 1995 prescrivant aux communes de plus de 2 000 habitants une délibération sur les conditions de cession d'immeubles appartenant au domaine privé desdites communes,
- VU l'avis de la Commission générale en date du 18 Juin 2013,
- VU le Budget communal,
- Considérant que la cession du Vieux Château nécessite l'obtention d'éléments juridiques et d'information complémentaires,
- **DÉCIDE** de poursuivre avec **POLE PROMOTION** la procédure de cession de l'immeuble communal du Vieux château,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder dans cette optique à toute recherche, étude ou analyse complémentaire et à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.
- **INDIQUE** que préalablement à la signature de l'acte de vente le Conseil Municipal sera amené à approuver les conditions de vente qui auront été proposées.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 27 juin 2013
Le Maire,
Jean-Claude OLLIVIER.



Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 02/07/2013
- Publication ou affichage le 02/07/2013
- Fait à Neuville-Sur-Saône, le 1^{er} juillet 2013

Jean-Claude OLLIVIER, Maire.

